

Le secteur public représente 20 % de l'emploi total rhônalpin. Les communes, les établissements d'enseignement et les hôpitaux sont les principaux employeurs publics. La concentration de l'emploi public est plus grande dans les villes, en particulier les sièges de préfectures, mais également dans certains pôles plus petits, qui draineront la population avoisinante autour de leurs services publics. La présence d'une université, d'un hôpital ou d'un collège est caractéristique de ces pôles.

Axel Gilbert

Ce numéro de *La Lettre-Résultats* est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/ra, à la rubrique « Publications ».

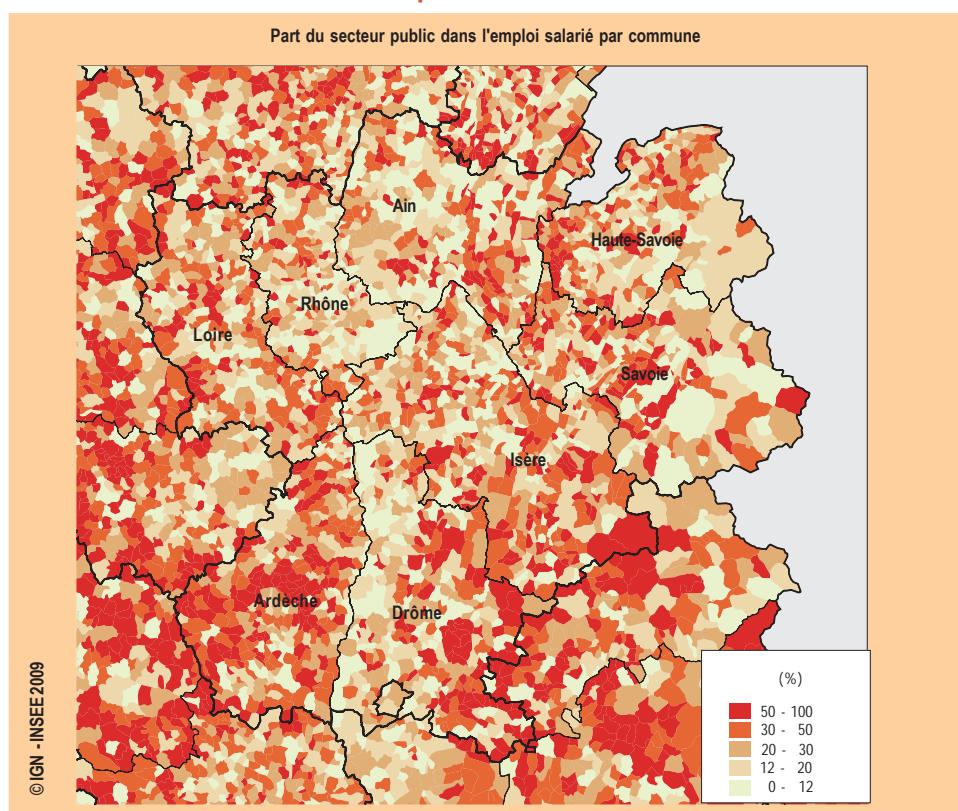
Secteur public : 20 % de l'emploi en Rhône-Alpes

Il existe plusieurs façons de définir le périmètre du secteur public. Le choix retenu ici est une définition liée à la catégorie juridique de l'établissement employeur plutôt qu'au statut des employés (voir encadré méthodologique).

Selon cette définition juridique, il y a, en 2007, 500 000 salariés dans le secteur public en Rhône-Alpes, qui représentent 20 % de l'emploi total et 22 % des salariés de la région. Les collectivités

locales forment une grande part de l'emploi public avec plus de 180 000 agents. Les communes emploient 60 % de ces salariés, soit 110 000, auxquels on peut ajouter les salariés des centres communaux d'action sociale. Les communes sont nombreuses et gèrent un grand nombre de services publics de proximité (écoles et périscolaire, voirie, petite enfance, services sociaux et administratifs...). Même si les intercommunalités se développent, elles ont encore largement moins

La part de l'emploi public est forte dans les zones peu industrielles et rurales



Source : Insee - Clap 2007

Les communes et les établissements d'enseignement représentent plus de la moitié des effectifs

d'employés que les communes, avec un total de 30 000 salariés. Enfin, les départements et la région, dont les prérogatives ont été élargies par les mouvements successifs de décentralisation, représentent un peu moins de 30 000 emplois.

Le secteur public d'État compte près de 206 000 salariés dans la région (rappelons ici que ce terme ne coïncide pas parfaitement avec la "fonction publique d'État" car des établissements publics gérés par l'État peuvent employer des agents qui ne sont pas fonctionnaires). La moitié de ces effectifs sont affectés à l'éducation publique primaire, secondaire ou supérieure (qui inclut les laboratoires de recherche universitaires), avec respectivement 29 000, 55 000 et 29 000 salariés. À cela on peut ajouter l'éducation privée sous contrat avec l'État (confessionnelle ou non), dont les structures sont de type associatif pour la plupart (21 000 emplois). Les administrations qui emploient le plus de personnel dans la région sont, en toute logique, celles qui nécessitent une proximité avec les usagers : police, finances, préfectures... Citons enfin, pour mémoire, l'existence d'une administration à vocation internationale dans la région : Interpol à Lyon.

Les établissements d'hospitalisation et autres établissements publics à caractère sanitaire emploient 110 000 salariés, soit le cinquième des emplois du secteur public. La grande majorité de ces emplois est concentrée dans les établissements

d'hospitalisation, y compris des établissements annexes qui leur sont rattachés (maisons de repos, écoles d'infirmiers, foyers médicalisés...). Les établissements publics locaux, sociaux ou médico-sociaux, rassemblent quant à eux 10 000 salariés.

Rhône-Alpes présente un profil similaire aux autres régions françaises, avec un emploi public un peu plus faible que la moyenne nationale (22 % de l'emploi salarié total pour 24 % en métropole).

Ce chiffre caractérise les régions économiquement fortes ; en province, seules l'Alsace et les Pays de la Loire ont un taux d'emploi public plus faible que Rhône-Alpes. Avec 20 % d'emplois publics parmi les salariés, l'Île-de-France est la région la moins administrée de France. Les poids relatifs de l'État, des collectivités locales et de l'hôpital public sont semblables d'une région à l'autre ; Rhône-Alpes ne se distingue pas dans ce domaine.

Le poids du secteur public n'est pas uniforme sur le territoire régional. Bien sûr, à un échelon large, le secteur public est présent partout. Dans la plupart des zones d'emploi, il représente entre 20 et 30 % de l'emploi salarié. Font exception des zones peu peuplées où l'industrie prédomine et qui manquent d'un grand centre urbain. La part du secteur public est ainsi la plus faible dans les zones d'emploi d'Ambérieu, Oyonnax, Drôme-Ardèche nord et Vallée de l'Arve. La Tarentaise, dont le profil est atypique avec une économie très dépendante du tourisme, a aussi une part de l'emploi public restreinte.

L'État plus présent dans les zones très urbanisées

en %

Zone d'emploi	Poids du secteur public dans l'emploi salarié	L'emploi public dans les zones d'emploi de Rhône-Alpes		
		État	Collectivités	Secteur hospitalier public
Aubenas	29,3	27,7	36,7	33,7
Grenoble	27,4	45,3	34,3	17,6
Chambéry	26,5	39,7	36,6	21,3
Loire centre	26,5	34,6	33,2	29,1
Belley	25,5	30,6	29,7	35,4
Crest-Die	24,9	31,4	39,1	29,5
Drôme-Ardèche centre	24,7	37,7	44,7	15,2
Saint-Etienne	24,4	36,4	33,9	25,7
Genevois français	22,9	36,4	41,5	20,6
Voiron	22,8	33,8	37,3	24,2
Bourg-en-Bresse	22,7	39,2	36,4	21,1
Chablais	22,6	31,5	35,4	31,9
Annonay	22,3	34,4	31,8	26,9
Maurienne	22,1	36,1	50,4	11,7
Roanne	21,5	32,8	34,0	26,4
Annecy	21,0	36,0	44,3	14,4
Romans-Saint-Marcellin	20,9	32,1	36,7	30,0
Vienne-Roussillon	20,8	34,0	37,2	22,9
Beaujolais-Val-de-Saône	20,8	35,3	39,2	22,7
Lyon	20,5	46,4	33,4	19,1
Bourgoin-La Tour-du-Pin	20,2	37,2	36,3	21,5
Drôme-Ardèche sud	18,2	37,3	40,3	19,3
Tarentaise	16,0	31,3	51,8	15,1
Vallée-de-l'Arve	15,4	38,2	42,9	15,6
Drôme-Ardèche nord	15,1	45,0	37,5	16,8
Oyonnax	14,4	48,3	31,1	20,6
Ambérieu	13,7	44,6	38,4	6,3
Rhône-Alpes	21,9	40,7	36,3	20,3

Lecture : dans la zone d'emploi d'Aubenas, 29 % des salariés travaillent dans le secteur public.
28% de ces salariés du secteur public travaillent dans le secteur public d'État.

Source : Insee - Clap 2007

Les villes préfectures concentrent l'emploi public

Le secteur public moins présent en zone périurbaine

Répartition de l'emploi selon le type de commune			
Type de commune	Emploi salarié	Emploi public	Part du Public (%)
Commune appartenant à un pôle urbain	1 740 000	401 000	23,1
Commune appartenant à une couronne périurbaine	210 000	34 000	16,4
Commune multipolarisée	86 000	16 000	18,2
Commune de l'espace à dominante rurale	252 000	51 000	19,9
Rhône-Alpes	2 288 000	502 000	21,9

Source : Insee - Clap 2007

Le secteur public est plus présent dans les zones urbaines (23 % de l'emploi des pôles urbains), en raison de la présence de grands employeurs (universités, hôpitaux, grandes administrations dans les villes-préfectures). Dans l'espace rural, ce sont les services publics locaux qui font l'essentiel de l'emploi public (mairies, écoles). Entre les deux, l'espace périurbain est celui où le secteur public est le plus faiblement représenté (16 % des salariés). Dans cette "deuxième couronne" des villes, on trouve plus souvent de grandes zones d'activité industrielle ou commerciale et des zones résidentielles en développement. Typiquement, ce sont des zones où les collèges et les lycées sont relativement rares : d'une manière générale, les habitants des zones périurbaines recourent à des services publics situés plus au centre des agglomérations.

Par ailleurs, toutes les agglomérations n'ont pas le même profil. Les huit villes-préfectures, avec leur banlieue, concentrent à elles seules 60 % des salariés du secteur public de la région et 24 % des salariés de ces zones. Privas, capitale administrative mais non économique de l'Ardèche, s'illustre par la prépondérance du domaine public qui représente la moitié des salariés travaillant sur la commune.

Le secteur public est également très présent dans les unités urbaines isolées, qui centralisent l'offre de services publics pour un espace géographique étendu (hôpital, lycée ou collège, trésorerie...). Ainsi, à Moûtiers, Die, Gex ou Péluvian, le secteur public pèse entre 35 % et 40 % de l'emploi salarié. À l'inverse, les villes qui sont aux abords d'une agglomération plus importante ont souvent un

Le secteur hospitalier public emploie un cinquième des agents

Répartition de l'emploi public selon la catégorie d'employeur	
Catégorie d'employeur	Effectif
Secteur public d'État	206 000
Services de l'État	72 000
Établissements publics d'enseignement primaire	29 000
Établissements publics d'enseignement secondaire	55 000
Établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche	29 000
Enseignement privé sous contrat	21 000
Collectivités locales	181 000
Communes ¹	111 000
Établissements communaux et intercommunaux ²	42 000
Départements et Région	28 000
Secteur public hospitalier	111 000
Établissements d'hospitalisation	101 000
Autres établissements publics sanitaires	10 000
Autres employeurs publics³	4 000
Total	502 000

Source : Insee - Clap 2007

¹ Les employés non enseignants des écoles publiques sont inclus dans les effectifs communaux. (Les enseignants, gérés par les rectorats, ne sont pas comptabilisés dans cette catégorie).

² Les établissements communaux et intercommunaux incluent les communautés de communes, urbaines ou d'agglomération, mais aussi les caisses communales d'action sociale (CCAS), les syndicats intercommunaux (Sivu, Sivom) et les OPHLM.

³ Les "autres employeurs publics" sont pour l'essentiel les chambres de commerce et d'industrie (CRCI, CCI) et des cas plus marginaux (foyers de soldats ou de gendarmerie, Interpol...).

Hôpitaux et collèges définissent des pôles d'emploi public

secteur public plus réduit : Chaponnay, Montrond-les-Bains, le Bourget-du-Lac (environ 10 % de part du domaine public pour ces trois communes). La présence des établissements publics est donc liée à une taille critique d'agglomération qui n'est pas une taille absolue mais qui dépend aussi de la densité de population alentour. Par ailleurs, certaines villes ont de grands employeurs privés qui font mécaniquement baisser le poids de l'emploi public. C'est le cas par exemple de Pierrelatte ou Crolles.

Au niveau local, l'emploi public est en général concentré dans un nombre restreint de grands établissements qui constituent donc un enjeu majeur pour l'économie. Ainsi, pour 24 des 27 zones d'emploi de la région, le premier employeur public est un hôpital. Dans les zones de Tournon et de Valence, l'hôpital est le deuxième employeur public. Finalement, seule la zone d'Ambérieu est dépourvue de grand établissement public hospitalier, en raison de la proximité de Bourg-en-Bresse et d'une offre plus étendue dans le secteur privé.

Les autres grands employeurs sont les grandes communes, les départements et les universités. L'enseignement supérieur est naturellement concentré dans les principales villes de la région, Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Chambéry. Toutefois, des établissements de taille moyenne peuvent avoir une importance locale non négligeable, comme le site de plasturgie de l'Insa de Lyon à Bellignat (vers Oyonnax), l'école de police à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, l'IUFM de Bourg-en-Bresse ou l'ENTPE à Vaulx-en-Velin.

En dehors des grandes villes, c'est ordinairement la présence d'un lycée ou d'un collège qui crée une concentration d'emploi public dans des pôles d'attraction locaux. L'indispensable présence d'emplois communaux permet aux territoires les plus ruraux d'avoir une concentration d'emplois publics assez uniforme. Dans certains territoires vieillissants, où la population active est faible par rapport à la population totale, le secteur public a davantage de poids, même avec un nombre réduit de salariés ; cette situation est visible notamment en Ardèche. ■

Méthodologie

Le système d'information "connaissance locale de l'appareil productif" (CLAP) est alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques sur les emplois salariés, localisés au lieu de travail, au niveau communal.

Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de plusieurs sources :

- les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) ;
- les bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales (Urssaf) ;
- les fichiers de paye de la fonction publique d'État.

Les données portent sur les effectifs déclarés au 31 décembre 2007.

Le secteur public tel qu'il est défini ici correspond à l'ensemble des employeurs considérés comme publics d'après leur catégorie juridique. Ceci comprend principalement les établissements publics d'enseignement, les administrations d'État, les collectivités locales (région, départements, communes et intercommunalités), les établissements publics d'hospitalisation, y compris les établissements qui en dépendent et qui ne sont pas des hôpitaux (maisons de repos, écoles d'infirmiers, foyers médicalisés, ...). Sont également considérés comme établissements publics les organismes consulaires (chambres de commerce et d'industrie ...).

On inclut également des employeurs qui sont a priori de droit privé mais qui ont délégation de droit public et

dont l'effectif est composé en majorité de personnels rémunérés par l'État. Il s'agit pour l'essentiel des établissements d'enseignement privé dits "sous contrat".

Sont exclues du secteur public, les grandes entreprises détenues majoritairement par l'État (Poste, EDF, SNCF...) que l'on considère, de par leur fonction économique, comme essentiellement marchandes. Les établissements de droit privé rémunérant directement leur personnel ne font pas partie du "secteur public" tel qu'on le comprend ici, même quand ils ont une délégation de service public (cliniques privées, sociétés d'économie mixte). Enfin, les effectifs de la Défense sont exclus de la source CLAP.

Les effectifs salariés du secteur public ne doivent donc pas être confondus avec les effectifs de "fonctionnaires". La notion de fonctionnaire correspond à un statut du salarié et ne préjuge pas de la nature de l'employeur. Réciproquement, les employeurs du secteur public salariant des travailleurs qui n'ont pas tous le statut de fonctionnaire.

Définition

Une **zone d'emploi** est un espace géographique assez large à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Il y a 27 zones d'emploi dans la région Rhône-Alpes. Ce zonage a été défini par l'Insee et le Ministère en charge du Travail à partir de données sur les déplacements domicile-travail. C'est un zonage d'étude qui ne correspond pas systématiquement aux limites administratives du territoire.

Pour en savoir plus

- "Fonction publique : 250 000 femmes au service de l'État, des collectivités locales et du secteur hospitalier en Rhône-Alpes", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Résultats* n° 67, janvier 2007.

(Attention, la définition du secteur public n'est pas la même que dans la présente publication).

INSEE Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Vincent Le Calonnec

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 825 889 452 (lundi de 13h à 16h)
- message à : insee-contact@insee.fr

Dépot légal n° 1004, Janvier 2010
© INSEE 2009 - ISSN 1165-5534